Conseil des arts du Canada | Canada Council for the Arts

SERVICE DU THÉÂTRE

Subventions de voyage aux artistes du théâtre

Veuillez suivre les **trois étapes** ci-dessous pour présenter cette demande :	
1re étape	Lisez les **lignes directrices** pour connaître l'objet du programme, les candidats et les activités admissibles, le montant des subventions, le processus de demande et d'évaluation, etc.
2e étape	Lisez la section intitulée **Renseignements importants**. Si vous avez encore des questions concernant le programme ou le processus de demande, communiquez avec l'agent de programme dont les coordonnées figurent ci-dessous.
3e étape	Remplissez toutes les sections du **formulaire de demande** ci-joint et assurez-vous, à l'aide de la **liste de vérification** (partie C du formulaire), que vous avez bien rempli toutes les sections pertinentes et joint toute la documentation d'appui requise.

Le Conseil des arts du Canada, engagé à respecter l'équité et l'inclusion, accueille les demandes provenant des diverses communautés autochtones, culturelles et régionales, ainsi que de personnes handicapées.

Date limite

En tout temps avant la date de départ jusqu'au 31 janvier 2017

Ce programme ne sera plus disponible sur SI! après le 30 novembre - vous pourrez seulement soumettre votre demande par la poste. Les candidats qui souhaitent avoir une réponse avant de partir doivent soumettre leur demande au moins **six semaines avant la date de leur départ**.

Les demandes incomplètes, mises à la poste après la date de départ ou transmises par télécopieur ou par courrier électronique ne seront pas acceptées par le Conseil des arts du Canada.

Renseignements supplémentaires

Mell Aimé-Cyriaque
Agent de programme
Service du théâtre
Conseil des arts du Canada
150, rue Elgin, C. P. 1047
Ottawa (Ontario) K1P 5V8

mell.aime-cyriaque@conseildesarts.ca

1 800 263-5588 (sans frais) ou 613 566-4414, poste 5486

ATS : 1-866-585-5559

THG14F 01-15

LIGNES DIRECTRICES DU PROGRAMME

Mandat du Service du théâtre	Le Service du théâtre appuie la création, la production et le rayonnement du théâtre professionnel dans la diversité de la pratique et des mandats des compagnies. Cet appui favorise la présence des artistes canadiens professionnels au pays et à l'étranger. Le Service priorise le dynamisme et l'avancement artistique, la gestion avisée, la synergie entre les divers partenaires de production et de diffusion et le lien que les artistes et les compagnies établissent avec leur public. Le Service du théâtre s'adapte à l'évolution des pratiques par une analyse nourrie, entre autres, par les réflexions du milieu artistique.
Description du programme	Les Subventions de voyage aux artistes du théâtre visent à aider les artistes professionnels du théâtre et les professionnels des arts du Canada à payer leurs frais de déplacement lorsqu'ils sont invités : • à recevoir un prix; • à assister à une production professionnelle d'une de leurs œuvres au Canada ou à l'étranger (y compris des lectures-spectacles à l'étranger); • à participer à un atelier ou à un congrès ou colloque à titre d'animateur ou de conférencier invité.
Admissibilité	**Veuillez prendre note que le fait de répondre aux critères d'admissibilité ne vous garantit pas que vous obtiendrez une subvention.** **Candidats admissibles** Pour présenter une demande à ce programme, vous devez être citoyen canadien ou résident permanent du Canada, conformément aux définitions que donne Citoyenneté et Immigration Canada de ces expressions. Vous n'êtes pas tenu d'habiter au Canada au moment où vous présentez votre demande. Vous devez également satisfaire à la définition d'un artiste professionnel telle que l'entend le Conseil des arts du Canada, c'est-à-dire : • avoir reçu une formation spécialisée dans votre domaine (pas nécessairement dans un établissement d'enseignement); • être reconnu comme tel par vos pairs (artistes de la même tradition artistique); • vous engager à consacrer plus de temps à votre pratique artistique si votre situation financière vous le permet; • avoir déjà présenté des œuvres ou vous être produits en public. Les auteurs dramatiques doivent avoir écrit au moins une œuvre théâtrale produite ou publiée professionnellement. Les autres professionnels du théâtre (par exemple, les metteurs en scène, interprètes, compositeurs, scénographes, administrateurs) doivent avoir au moins deux années d'expérience de travail au sein de compagnies professionnelles ou dans le cadre de productions professionnelles indépendantes. Les scénaristes doivent avoir à leur actif au moins une œuvre dramatique produite professionnellement pour la radio, la télévision ou le cinéma. Les compositeurs doivent avoir écrit de la musique pour au moins une production théâtrale professionnelle.

Admissibilité (suite)	**Activités admissibles** Les demandes peuvent porter sur plusieurs destinations, à condition qu'elles fassent partie du même voyage. Les candidats qui vont à plus d'une destination pour différents événements admissibles doivent expliquer la raison et les sommes demandées pour chaque segment. Parmi les activités admissibles au programme, le Service du théâtre a établi les priorités suivantes, indiquées en ordre décroissant : • voyage pour recevoir un prix; • voyage pour assister à la production professionnelle (au pays ou à l'étranger) d'une œuvre de l'artiste, y compris des lectures-spectacles à l'étranger; • voyage dans le but d'animer des ateliers ou des groupes de discussion, ou de prononcer des discours-programmes dans le cadre de colloques, de congrès ou de festivals sur le théâtre, au pays ou à l'étranger; • voyage dans le but d'animer des ateliers ou des groupes de discussion, ou de prononcer des discours-programmes dans le cadre de conférences n'ayant pas pour thème le théâtre, au pays ou à l'étranger; et • voyage pour les critiques de théâtre, les professeurs et les autres professionnels du théâtre travaillant à temps plein dans un établissement d'enseignement et bénéficiant à ce titre de budgets de déplacement. S'ils n'ont pas accès à de tels fonds, ils ne sont admissibles à une subvention de voyage que pour animer des ateliers ou des groupes de discussion, ou prononcer des discours-programmes dans le cadre de colloques, de congrès ou de festivals sur le théâtre, au pays ou à l'étranger. Il importe de noter qu'une participation à une activité qui se répète d'année en année figurera au bas de l'échelle des priorités. **Activités non admissibles** Les activités suivantes ne sont pas admissibles : • les voyages en vue de participer à l'assemblée générale annuelle d'une association ou d'un organisme canadien de service aux arts; • les voyages de dirigeants ou de membres du conseil d'administration d'un organisme national ou international, en vue d'animer des groupes de discussion ou des ateliers, ou de prononcer des discours-programmes dans le cadre de colloques ou de congrès organisés par l'organisme, au pays ou à l'étranger.
Montant des subventions	**Montants disponibles** Vous pouvez demander l'un des montants fixes suivants pour payer une partie de vos frais de déplacement, d'après les tarifs excursion : 500 $, 750 $, 1 000 $, 1 500 $, 2 000 $ ou 2 500 $. Les montants de 2 000 $ et 2 500 $ sont offerts **seulement** s'il s'agit d'un voyage à destination ou en partance du nord du Canada, ou d'un voyage à l'étranger, sauf aux États-Unis ou en Europe. Ces subventions ne peuvent pas servir à financer un voyage effectué avant la date de présentation des demandes.

Soutien pour l'accès aux services	Les candidats handicapés ou sourds peuvent soumettre une demande de financement supplémentaire pour couvrir les dépenses de certains services spécifiques qui sont requis afin de prendre part aux activités de voyage admissibles proposées. Le Conseil des arts du Canada peut défrayer une partie des dépenses liées à l'accès aux services et en fonction de la disponibilité des fonds. **Dépenses admissibles** Les dépenses admissibles peuvent comprendre, sans en exclure d'autres, les services suivants : • interprétation du langage gestuel; • préposé personnel; • guide; • location d'équipement spécialisé. **Dépenses non admissibles** • Dépenses en immobilisations importantes (par exemple, l'achat d'un fauteuil roulant, d'un véhicule ou d'un ordinateur, ou des rénovations); • Services et soutien pour lesquels une personne reçoit déjà une aide financière; • Services et soutien qui ne sont pas directement liés aux activités soutenues par la subvention. Si vous désirez présenter une demande de soutien pour l'accès aux services, veuillez remplir le formulaire de demande. Les renseignements que vous fournirez sont confidentiels et ne seront pas transmis au comité d'évaluation. Seuls les employés du Conseil des arts évalueront votre demande au cas par cas. Si vous avez des questions concernant votre demande, veuillez communiquer avec l'agent de programme.
Évaluation des demandes	**Processus d'évaluation** Pour ce programme, les demandes sont évaluées à l'interne par un comité formé d'agents de programme du Service du théâtre. Les décisions en matière de subventions sont fondées sur la disponibilité des fonds et sur la qualité globale du projet par rapport aux autres demandes admissibles dans le cadre de ce concours national. **Critères d'évaluation** Le comité évaluera les demandes selon les critères d'évaluation suivants : • le potentiel artistique et les réalisations théâtrales du candidat, établis en fonction de la qualité de la demande et des évaluations antérieures du Conseil des arts; • l'importance et les retombées promotionnelles du voyage pour la carrière du candidat et le rayonnement du théâtre canadien; • la qualité et la pertinence des activités auxquelles participera le candidat. **Priorités de financement** Après avoir évalué les demandes de la manière décrite ci-dessus, le comité placera les demandes qu'il recommande de soutenir par ordre de priorité. Dans le cas des demandes à égalité de mérite et de fonds limités, le comité prendra en considération l'engagement du Conseil des arts du Canada à respecter l'équité et l'inclusion relativement aux demandes provenant des diverses communautés autochtones, culturelles et régionales, y compris les personnes handicapées.

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

Traitement de la demande	**Présentation de la demande** Vous pouvez soumettre votre demande par la poste ou par voie électronique, à l'aide de Si! Subventions sur Internet. • Vous devez fournir tous les renseignements et tout le matériel d'appui demandé. • Le Conseil des arts décidera de l'admissibilité de votre demande en fonction des renseignements fournis. • Vous devez soumettre uniquement la documentation exigée. Le matériel supplémentaire ne sera pas présenté au comité d'évaluation. • Choisissez soigneusement votre matériel d'appui car les membres du comité ne peuvent consacrer qu'un temps limité à l'examen de chaque demande. • Ne soumettez pas de documents originaux. Le Conseil des arts n'est pas responsable de la perte ou de l'endommagement des documents soumis avec la demande. • Il est important d'informer le Conseil des arts de tout changement dans vos coordonnées. **Format et mise en page** Pour les demandes envoyées par la poste, les documents demandés ainsi que le formulaire de demande doivent être soumis : • imprimés d'un seul côté; • sur des feuilles distinctes de papier **blanc** (format lettre 8 ½ po x 11 po); • avec une police de couleur **noire** d'au moins 11 points; • avec trombones (les documents ne doivent pas être reliés, montés sous plastique ou agrafés.) Évitez les formats inhabituels car les documents pourraient être difficiles à lire. **Accusé de réception** Le Conseil des arts vous enverra un accusé de réception indiquant que votre demande a été reçue. Cet avis ne constitue pas une confirmation de l'admissibilité de votre demande. **Délai de traitement** Vous serez informé des résultats de votre demande environ **six à huit semaines** après la date limite du concours. Le Conseil des arts ne communique aucun résultat par téléphone ou par courrier électronique. Si vous avez rempli le formulaire de demande en utilisant Si! Subventions sur Internet, vous recevrez un courriel vous avisant de vérifier le statut de votre demande pour en connaître le résultat. Vous pouvez consulter la liste des bénéficiaires sur le site web du Conseil des arts du Canada. Vous pouvez également obtenir la liste des évaluateurs en la demandant par écrit au Conseil des arts.

Renseignements personnels	La Loi sur la protection des renseignements personnels donne à toute personne le droit d'accéder aux renseignements personnels qui la concernent et d'y faire apporter des corrections. Le Conseil des arts du Canada, tenu de se conformer aux exigences de cette loi, protège toutes les données personnelles en les conservant dans divers fichiers réservés à cette fin. Vous trouverez une description de ces fichiers dans Info Source, une publication du gouvernement fédéral publié sur Internet. Aux termes de la Loi sur l'accès à l'information, toute autre information peut être consultée par quiconque en fait la demande. Dans le cadre de ce programme, le Conseil des Arts vous demande d'indiquer, sur le formulaire de demande, votre année de naissance. Les renseignements personnels que vous fournissez sur le formulaire ne serviront pas à l'évaluation de votre demande et ne seront pas transmis aux membres des comités de pairs. Pour des raisons de planification et d'évaluation des programmes, le Conseil des arts du Canada pourrait parfois, à titre confidentiel, fournir des renseignements concernant des demandes de subvention à des représentants d'autres organismes de financement des arts et de la culture.
Conditions rattachées à la subvention	**Avant de présenter une demande de subvention,** veuillez prendre connaissance des conditions suivantes : • Vous ne pouvez pas présenter de nouvelle demande de financement tant que le Conseil des arts n'a pas reçu et approuvé tous les rapports finaux qui auraient déjà dû être remis. • Vous pouvez soumettre au Conseil des arts une seule demande de subvention de voyage par année (du 1er mars au 28 février). Les conditions à respecter seront précisées dans l'avis d'attribution de la subvention que vous recevrez **si votre demande est retenue**. Quelques-unes des conditions sont présentées ci-dessous. **Versement de la subvention** Le Conseil des arts versera la subvention une fois qu'il aura obtenu le formulaire d'avis de réception, qui est joint à l'avis d'attribution de la subvention. **Imposition des subventions** Les subventions du Conseil des arts sont imposables. Le Conseil envoie des feuillets T4A au moment voulu, pour les subventions et les bourses versées à des particuliers. Pour toute question relative à l'impôt, veuillez vous adresser à l'Agence du revenu du Canada ou au ministère du Revenu de votre province ou territoire. **Modifications au projet ou au programme de travail** Toute modification au projet doit être approuvée par l'agent de programme concerné **avant que vous procédiez au changement.** **Mention de l'aide du Conseil des arts du Canada** Vous devez mentionner l'aide reçue du Conseil des arts du Canada dans tout matériel de promotion lié à la subvention. Des précisions sur la politique du Conseil des arts à ce sujet seront jointes à l'avis d'attribution de la subvention. **Rapport final** Vous devrez soumettre un rapport final sur l'utilisation que vous aurez faite de la subvention. Ce rapport doit être soumis au plus tard à la date indiquée dans l'avis d'attribution de la subvention qui vous aura été envoyé.

Conseil des arts du Canada | Canada Council for the Arts

Subventions de voyage aux artistes du théâtre

Les renseignements que vous fournirez sur les deux pages suivantes ne seront pas transmis au comité d'évaluation.

IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Nom (Nom légal **complet**) : ☐ M. ☐ Mme

Nom de famille | Prénom(s) | Année de naissance

Adresse permanente au Canada :

Rue et numéro d'appartement

Ville | Province/territoire | Code postal

Téléphone (domicile) | Téléphone (bureau)

Télécopieur | Courriel

Adresse actuelle si elle diffère de l'adresse permanente :

Rue et numéro d'appartement

Ville | Province/territoire | Code postal

Téléphone (domicile) | Téléphone (bureau)

Télécopieur | Courriel

DÉCLARATION

Permettez-vous au Conseil des arts du Canada d'ajouter votre nom et votre adresse à sa liste d'envoi? (**Seul le Conseil utilisera cette information y compris pour des sondages**.) ☐ Oui ☐ Non

En quelle langue préférez-vous communiquer avec le Conseil des arts du Canada? ☐ Français ☐ Anglais

Pour être admissible, vous devez apposer votre signature ci-dessous pour confirmer les énoncés suivants :

- Je suis citoyen canadien ou résident permanent du Canada, conformément aux définitions que donne Citoyenneté et Immigration Canada de ces expressions.
- J'ai lu attentivement les critères d'admissibilité au programme, qui sont énoncés dans les lignes directrices, et j'y satisfais.
- Je sais que je peux soumettre une seule demande de subvention de voyage par année (du 1er mars au 28 février).
- Je comprends que je ne suis pas admissible à ce programme tant que les rapports finaux qui auraient déjà dû être remis pour toute subvention que j'ai obtenue du Conseil des arts n'ont pas été reçus et approuvés.
- J'accepte les conditions du programme et je conviens de respecter la décision du Conseil des arts du Canada.
- Je sais que le Conseil des arts du Canada est assujetti à la Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels, comme l'indiquent les lignes directrices.

Je confirme que les renseignements fournis dans cette demande sont, à ma connaissance, exacts et complets.

Signature **(une signature originale est requise.)** | Date

Les données personnelles recueillies dans ce formulaire sont conservées dans le fichier de renseignements personnels correspondant au programme visé. LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS SONT PROTÉGÉS.

_____

SOUTIEN POUR L'ACCÈS AUX SERVICES (le cas échéant)	
Les candidats handicapés ou sourds peuvent soumettre une demande de financement supplémentaire pour couvrir les dépenses de certains services spécifiques qui sont requis afin de prendre part aux activités admissibles proposées. Veuillez consulter la section Soutien pour l'accès aux services des lignes directrices du programme pour plus de détails. **Montant total demandé: _____ $** Étant donné que le soutien pour l'accès aux services ne fait pas partie du montant de la subvention, veuillez ne pas inclure le montant total ci-haut mentionné dans votre budget des activités proposées.	
DESCRIPTION Veuillez décrire les services et les soutiens requis, ainsi que les dépenses qui y sont associées.	**Montant demandé**
Exemple : Les animateurs d'atelier auront besoin d'interprètes du langage gestuel pour communiquer avec moi durant l'atelier. Je vais devoir embaucher deux interprètes pour une période de trois heures au taux horaire de 80 $ chacun, plus les frais de déplacement depuis une ville avoisinante (deux billets d'autobus à 75 $ chacun). Montant total : (3 x 80 x 2) + (75 x 2) = 630 $	630 $
Montant total demandé Vous devez arrondir les montants à la **centaine de dollars près**.	

Les données personnelles recueillies dans ce formulaire sont conservées dans le fichier de renseignements personnels correspondant au programme visé. LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS SONT PROTÉGÉS.

Conseil des arts du Canada | Canada Council for the Arts

Subventions de voyage aux artistes du théâtre

Les renseignements que vous fournissez à partir de ce point seront transmis au comité d'évaluation chargé d'étudier les demandes.

- **Le Conseil des arts du Canada exige une seule copie de ce formulaire par demande.**
- **Votre formulaire de demande ne doit pas être relié de quelque façon que ce soit.**
- **Si vous remplissez le formulaire de demande à l'ordinateur, veuillez suivre la présentation ci-dessous.**

PARTIE A1 – NOM ET LIEU DE RÉSIDENCE DU CANDIDAT

Nom du candidat (nom **légal** complet) **:**

_____

Nom de famille | Prénom(s)

_____

Ville (lieu de résidence permanente) | Province ou territoire

PARTIE A2 – CHAMP DE SPÉCIALISATION ET MONTANT DE LA SUBVENTION

Dans l'espace ci-dessous, précisez votre domaine de spécialisation, la forme d'art ou la tradition artistique particulière dans laquelle vous travaillez.

_____

_____

_____

Indiquez le montant de la subvention que vous sollicitez (selon les lignes directrices) **:**

☐ 500 $ ☐ 750 $ ☐ 1 000 $ ☐ 1 500 $ ☐ 2 000 $ ☐ 2 500 $

PARTIE A3 – DESCRIPTION DU PROJET DE VOYAGE

Dans l'espace ci-dessous, décrivez le voyage que vous entreprendrez (en **15 mots** ou moins)**.**

_____

_____

_____

Événement : _____

Destination (précisez la ville et le pays) : _____

Dates : _____

PARTIE B –DOCUMENTATION D'APPUI

En plus du formulaire de demande dûment rempli, vous devez fournir la documentation d'appui indiquée ci-dessous. La documentation d'appui ne vous sera pas retournée.

- une page supplémentaire décrivant la pertinence de vos activités en fonction des critères d'évaluation indiqués dans les lignes directrices du programme
- un curriculum vitae (maximum de **trois** pages)
- une copie de votre lettre d'invitation
- un budget du voyage proposé
- un document indiquant le coût du déplacement au tarif le plus économique fourni par une agence de voyage ou site web pour la période visée.

PARTIE C – LISTE DE VÉRIFICATION

Veuillez cocher les cases ci-dessous pour confirmer que vous avez rempli toutes les sections pertinentes du formulaire et joint toute la documentation d'appui requise. Assurez-vous également d'inscrire votre nom sur tous les articles.

Vous devez joindre à votre demande la documentation et les renseignements suivants dans l'ordre où ils sont mentionnés.

☐ Identification du candidat

☐ Déclaration (une signature originale est requise.)

☐ Soutien pour l'accès au service (le cas échéant)

☐ Partie A1 − Nom et lieu de résidence du candidat

☐ Partie A2 – Champ de spécialisation et montant de la subvention demandée

☐ Partie A3 – Description du projet de voyage

☐ Partie B – Documentation d'appui

- ☐ la pertinence de vos activités en fonction des critères d'évaluation indiqués dans les lignes directrices du programme (maximum d'**une** page)
- ☐ un curriculum vitae (maximum de **trois** pages)
- ☐ une copie de votre lettre d'invitation
- ☐ un budget
- ☐ document indiquant le coût du déplacement fourni par une agence de voyage

Envoyez votre demande à l'adresse suivante :
Service du théâtre
Conseil des arts du Canada
150, rue Elgin, C. P. 1047
Ottawa (Ontario) K1P 5V8

Formulaire d'auto-identification volontaire (voir le formulaire qui suit)

Le Conseil des arts vous encourage à remplir le formulaire d'auto-identification volontaire qui lui permettra de déterminer si ses programmes et ses services touchent, comme il le souhaite, un groupe diversifié d'artistes canadiens. Le Conseil des arts invite également toute personne faisant partie de la présentation d'une demande de subvention à remplir le formulaire. Les renseignements qui y sont indiqués ne seront pas pris en compte pour déterminer l'admissibilité et le mérite artistique de votre demande.

Conseil des arts du Canada | Canada Council for the Arts

Formulaire d'auto-identification volontaire

Le Conseil des arts du Canada est une société d'État fédérale créée par une loi du Parlement et ayant certaines obligations juridiques en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés.

La *Loi sur la protection des renseignements personnels* protège les renseignements personnels fournis dans le présent formulaire.

Le Conseil des arts du Canada a pour mandat de favoriser l'étude et la diffusion des arts, ainsi que la production d'œuvres d'art. De plus, il souhaite renforcer son action positive auprès de tous les artistes professionnels canadiens. Le Conseil des arts pourra mieux atteindre ces objectifs s'il obtient de plus amples renseignements sur les candidats qui soumettent une demande à ses programmes et sur ceux qui obtiennent du financement.

Le Conseil des arts du Canada souscrit aux principes de l'équité, de la diversité et de l'inclusion lorsqu'il accorde des subventions et fournit des services aux artistes professionnels et aux organismes artistiques. Ses politiques reflètent la réalité à la fois riche et complexe du Canada. Grâce à sa perspective nationale unique, le Conseil des arts identifie et traite les problèmes entravant l'accès à ses programmes. Ces problèmes peuvent être liés, entre autres, à la région de provenance, à la culture, à la race, à l'âge, à la langue, à l'appartenance à une communauté autochtone, à un handicap ou au sexe.

Le Conseil des arts du Canada vous encourage donc à remplir le présent formulaire d'auto-identification volontaire, qui lui permettra de déterminer si ses programmes et ses services touchent, comme il le souhaite, un groupe diversifié d'artistes canadiens. Le Conseil des arts invite également toute personne faisant partie de la présentation d'une demande de subvention à remplir le formulaire.

Ce formulaire sera mis à part des formulaires de demande de subvention. Les renseignements qui y sont indiqués ne seront pas pris en compte pour déterminer l'admissibilité d'une demande.

Que fera le Conseil des arts du Canada de l'information qui lui est fournie?

Le formulaire d'auto-identification volontaire pourrait servir, entre autres :

- à produire des statistiques permettant de mesurer l'incidence du soutien financier et de relever les failles à cet égard;
- à veiller à ce que la composition des comités d'évaluation par les pairs, des comités consultatifs et des groupes de travail reflète la diversité de la population;
- à recueillir de l'information qui lui permettra d'évaluer, de réviser et de concevoir les programmes de subventions;
- à planifier des activités et des objectifs de rayonnement;
- à soumettre des rapports au conseil d'administration et aux comités du Conseil des arts du Canada;
- à échanger des renseignements avec des ministères, d'autres organismes gouvernementaux et des entrepreneurs avec lesquels il a conclu une entente d'échange de données;
- à identifier des priorités de financement parmi les demandes d'aide jugées de qualité équivalente par les comités d'évaluation.

Les données personnelles recueillies dans ce formulaire sont conservées dans le fichier de renseignements personnels correspondant au programme visé.
LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS SONT PROTÉGÉS.

NOM : _____

Comment le Conseil des arts du Canada protégera-t-il l'information qui lui est fournie?

En soumettant vos renseignements personnels, vous consentez à ce qu'ils soient recueillis, utilisés et divulgués conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Le Conseil des arts du Canada utilisera l'information ou la divulguera uniquement aux fins stipulées. Pour tout autre usage des renseignements, il doit d'abord obtenir un consentement écrit.

Pour toute question au sujet de la communication de l'information figurant dans le formulaire d'auto-identification volontaire, veuillez joindre un agent d'information, Services aux arts, au 1-800-263-5588 ou 613-566-4414, poste 5060, ou par courriel à info@conseildesarts.ca.

Veuillez remplir le formulaire révisé qui suit même si vous avez déjà fourni auparavant des renseignements aux fins d'auto-identification volontaire. Le Conseil des arts du Canada conservera vos renseignements personnels dans divers fichiers réservés à cette fin dont vous trouverez une description dans *Info Source*.

Pour accéder à vos renseignements personnels ou les modifier, vous devez en donner une description précise à la coordonnatrice du bureau de l'Accès à l'information et aux renseignements personnels (AIPRP) du Conseil des arts du Canada à l'adresse suivante :

Coordonnatrice de l'AIPRP
Conseil des arts du Canada
150, rue Elgin, C.P. 1047
Ottawa ON K1P 5V8

atip-aiprp@conseildesarts.ca

Téléphone : 1-800-263-5588 ou 613-566-4414, poste 4696
ATS : 1-866-585-5559
Télécopieur : 613-566-4390

Il suffira d'environ 10 minutes pour remplir le formulaire.

NOM : _____

Nom :

_____ _____

Nom de famille Prénom

Année de naissance : _____

Lieu de résidence :

Ville, municipalité, hameau, réserve ou autre endroit : _____

Province ou territoire : _____ Code postal : _____

Région :

Quel endroit **au Canada** considérez-vous comme votre lieu de résidence permanent? (Il peut être différent du lieu de résidence actuel.)

Ville, municipalité, hameau, réserve ou autre endroit : _____

Province ou territoire : _____

Sexe :

☐ Femme

☐ Homme

☐ Transgenre

☐ Autre, veuillez préciser : _____

Citoyenneté :

Veuillez cocher la case appropriée.

☐ Citoyen canadien

☐ Résident permanent (selon la définition donnée par Citoyenneté et Immigration Canada)

☐ Autre, veuillez préciser : _____

Nouvel arrivant ou immigrant :

Veuillez cocher la case si vous êtes :

☐ nouvel arrivant ou immigrant au Canada

Si vous avez coché cette case, veuillez indiquer la date de votre arrivée au Canada : _____

Les données personnelles recueillies dans ce formulaire sont conservées dans le fichier de renseignements personnels correspondant au programme visé.
LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS SONT PROTÉGÉS.

NOM : _____

Langues officielles :

Dans laquelle des deux langues officielles préférez-vous communiquer?

☐ Français

☐ Anglais

Langue maternelle :

Cochez une ou plusieurs cases, pour indiquer la (ou les) langue(s) que vous avez apprise(s) en premier et que vous comprenez encore :

☐ Français

☐ Anglais

☐ Inuktitut

☐ Autre langue autochtone (veuillez préciser) : _____

☐ Langue des signes (veuillez préciser) : _____

☐ Autre langue (veuillez préciser) : _____

Communautés de langue officielle en situation minoritaire :
L'expression communautés de langue officielle en situation minoritaire s'entend d'un groupe qui parle la même langue (le français ou l'anglais) lorsque celle-ci est différente de celle de la majorité linguistique de la province ou du territoire où vit ce groupe, selon la définition donnée à l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*.

Si vous être membre d'une communauté de langue officielle en situation minoritaire, veuillez cocher la case appropriée.

☐ Francophone en situation minoritaire

☐ Anglophone en situation minoritaire

Autochtones et Premières nations :

Si vous êtes autochtone ou membre d'une Première nation, cochez la case appropriée :

☐ Premières nations

☐ Métis

☐ Inuit

NOM : _____

Origine ethnoculturelle :

Êtes-vous (ne cochez qu'une case) :

☐ **Indigène de l'extérieur du Canada (p. ex., Maori de la Nouvelle-Zélande, Sami de la Norvège, Quechua du Pérou**).
Veuillez préciser : _____

☐ **Personne d'origine africaine, asiatique, moyen-orientale, latino-américaine ou mixte** – origine mixte signifie que vos origines comprennent au moins l'un des groupes mentionnés (Ceux-ci font partie de la **« minorité visible »** au sens de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*).
Veuillez préciser : _____

☐ **Autre** (veuillez préciser) : _____

Personne présentant un handicap :

Si vous êtes une personne handicapée, cochez la case ci-dessous :

☐ Veuillez préciser **:** _____

CONSENTEMENT À FOURNIR DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Consentement à la communication des renseignements personnels :

Veuillez cocher la case appropriée.

☐ Je consens à ce que mes renseignements personnels soient communiqués à des ministères, à d'autres organismes gouvernementaux et à des entrepreneurs avec lesquels le Conseil des arts du Canada a conclu une entente d'échange de données.

☐ Je ne souhaite pas que mes renseignements personnels soient communiqués à des ministères, à d'autres organismes gouvernementaux ni à des entrepreneurs avec lesquels le Conseil des arts du Canada a conclu une entente d'échange de données.

J'ai signé à l'endroit ci-dessous pour affirmer que j'accepte ce qui suit :

- J'ai fourni des renseignements personnels dans le présent formulaire à la condition qu'ils ne servent qu'aux fins qui y sont stipulées et que le Conseil des arts du Canada demande mon consentement écrit avant de les utiliser autrement.
- L'information que j'ai fournie est exacte et complète.

Nom : _____

Signature : _____ **Date :** _____

Si vous remplissez une version imprimée de ce formulaire, veuillez le signer à la main (et non fournir une photocopie). Dans le cas d'une demande remplie en ligne, votre adresse électronique sera considérée comme votre signature.

À L'USAGE EXCLUSIF DU CONSEIL DES ARTS DU CANADA – Numéro du contact : _____

Les données personnelles recueillies dans ce formulaire sont conservées dans le fichier de renseignements personnels correspondant au programme visé.
LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS SONT PROTÉGÉS.